Vingt-neuvième Année. — N° 355 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 18 DÉCEMBRE 1884.

LETTRE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

A SES COLLÈGUES DU DÉPARTEMENT DU NORD

La lettre suivante vient d'être adressée aux conseillers municipaux du département du Nord :

15 décembre.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Nous nommerons, dimanche prochain, nos délégués pour l'élection sénatoriale du 25 janvier.

L'heure est donc venue, pour vous et pour moi, de considérer ce qui s'est fait en France depuis huit ans, c'est-à-dire depuis que les élections de 1876 et celles de 1877 ont donné le pouvoir à la majorité républicaine.

Nous pourrons alors fixer notre jugement et choisir nos délégués avec impartialité, en citoyens indépendants, uniquement soucieux du bien public et de l'intérêt national.

Dans notre département du Nord, les dissensions et les luttes politiques sont heureusement moins vives et moins ardentes que dans d'autres parties de la France. Tous, propriétaires, agriculteurs, industriels, commerçants, nous sommes des patriotes et des hommes d'affaires, avant d'être des hommes de parti.

Nous entendons que le pays soit administré avec droiture, prudence et fermeté, mais, il faut bien le reconnaître, nous nous sommes montrés jusqu'ici assez indifférents à la forme même du gouvernement.

Et si, depuis dix ou douze ans, un grand nombre d'entre nous se sont ralliés à la République, c'est qu'en nous avait dit que ce gouvernement serait plus avare du sang et de l'argent des Français, qu'il ne livrerait pas le pays aux hasards des aventures extérieures et qu'il assurerait mieux que tout autre nos libertés, notre repos et la prospérité publique.

Nous voulions tout cela pour travailler au relèvement de la France, et voilà pourquoi la majorité a mis sa confiance dans des Sénateurs et des Députés républicains.

Quel usage ces Sénateurs et ces Députés ont-ils fait de leur mandat ?

Convient-il de nommer encore des hommes qui suivront la même politique et qui soutiendront le ministère ?

Voilà les questions qui se posent aujourd'hui pour nous et que je vous demande la permission d'examiner.

De 1871 à 1876, une grande œuvre patriotique avait été accomplie. Le territoire était libéré, nous avions acquitté la formidable rançon imposée par l'Allemagne, les frais de la guerre et ceux de la Commune ; l'armée avait été réorganisée ; nous avions reconstitué le matériel de guerre et assuré la défense des frontières ; l'enseignement avait été plus largement doté ; une plus-value constante des impôts montrait le développement de notre richesse nationale.

Le dernier budget voté par l'Assemblée nationale se soldait avec de magnifiques excédents et déjà l'on pouvait entrevoir l'heure des dégrèvements.

Une telle situation, cinq ans après des désastres sans pareils dans notre histoire, était l'irrécusable témoignage des prodigieuses ressources de la France, du patriotisme et de l'énergie de ses citoyens en même temps qu'elle montrait l'esprit de sagesse de ses gouvernants.

Depuis lors, aucun événement imprévu n'a surgi, le pays a continué de travailler avec la même abnégation; jusque dans ces derniers temps, il n'y avait pas eu d'insuffisance d'impôts, et pourtant le budget, ce baromètre de la fortune d'un pays, le budget qui était en excédent de cent millions en 1876, est aujourd'hui en déficit de près de trois cents millions.

Les dépenses de l'Etat ont augmenté de plus de huit cents millions, celles des départements et des communes de deux cents millions.

LE GOUVERNEMENT DU PAYS ET L'ADMINISTRATION DES DÉPARTEMENTS ET DES COMMUNES NOUS COUTENT DONC AUJOURD'HUI **un milliard** DE PLUS CHAQUE ANNÉE QU'EN 1876 ET LA RICHESSE PUBLIQUE DIMINUE!

***

Les chiffres que je viens de citer ressortent d'une manière irrécusable de l'étude attentive de nos budgets. Le mal est si profond que les écrivains républicains nous le dénoncent avec une véritable terreur.

La *Lanterne* écrivait récemment : « *Le déficit érigé en système devient un danger public et il est temps d'aviser.* »

Un économiste très-distingué, libre-échangiste et républicain, M. Leroy-Beaulieu, imprimait, il y a un mois, les lignes que voici : « Si l'on ne change » pas d'une manière radicale la direction donnée » à la gestion des affaires publiques, le déficit, qui » est à présent de 250 à 300 millions, montera ra- » pidement à 350 ou 400 millions. »

Et M. Jules Ferry, président du conseil des ministres, disait, vous ne l'avez pas oublié, devant la commission du budget : « *Pour 1886, nous n'é-* » *chapperons pas à de nouveaux impôts. Si nous* » *n'en proposons pas cette année, vous savez bien* » *que c'est parce que nous entrons dans une pé-* » *riode d'élections.* »

***

L'examen des principaux chapitres du budget de 1885 nous montrera quelques-unes des causes de cette direction dangereuse donnée à nos finances.

La *Dette viagère* s'élevait, en 1876, à 124,776,000 francs ; elle est cette année de 165,460,000 francs.

Les pensions à de prétendues « Victimes du coup d'Etat » figurent dans cette augmentation pour 8,240,000 fr. Elles sont servies, en majeure partie, aux amis, aux créatures, aux agents électoraux de nos sénateurs et de nos députés. Beaucoup de ces favorisés venaient au monde en 1851 ; quelques-uns n'étaient pas nés, d'autres étaient encore dans la première enfance. On trouve parmi eux des centaines de sous-préfets, de juges de paix, de commissaires de police, entrepositaires de tabac, percepteurs, buralistes, etc., qui cumulent leurs appointements de fonctionnaires avec leur pension de « victimes. » Des sénateurs et des députés ont aussi leur part dans ces 8 millions, soit par eux-mêmes, soit par leurs parents.

La suppression de l'inamovibilité de la magistrature a nécessité des mises à la retraite qui ont augmenté de 1,400,000 fr. ce chapitre de la dette viagère.

Des considérations politiques et électorales ont encore amené les différents ministères à décider la mise à la retraite de nombreux fonctionnaires. Les pensions civiles se sont accrues de quatorze millions.

Je note, en passant, à titre de curiosité, les 300,000 francs de frais de déplacements de M. Jules Grévy. M. le Maréchal de Mac-Mahon ne connaissait pas ce genre d'indemnité, allouée, on ne sait trop pourquoi, à celui qu'on a justement appelé le plus sédentaire des Présidents.

Les dépenses du ministère des finances dépassent de 159,000,000 celles de 1876...

C'est en partie là-dedans qu'on puise pour l'entretien de cette nuée de parasites, Sous-Secrétaires d'Etat, Chefs, Sous-Chefs et Sous-Chefs Adjoints de cabinet dont les emplois nouveaux ont été créés par les ministères républicains.

Les frais de régie et de perception coûtent 17,000,000 de plus qu'il y a huit ans.

Et pourtant les revenus publics fléchissent.

Ils fléchissent, à cause de la détresse de l'agriculture et de l'industrie, mais aussi parce que les commis des Contributions et les autres agents ne peuvent plus, n'osent plus faire leur devoir.

Un ancien ministre républicain, M. Léon Say, nous représentait jadis, à la tribune, les députés de la majorité empêchant de verbaliser contre les fraudeurs ou faisant remettre les amendes aux délinquants.

Quand ils sévissent contre les amis des hommes en place, les agents du fisc sont déplacés ou révoqués. Le *Journal des Fonctionnaires* nous révélait, à ce propos, il n'y a pas longtemps, d'attristants scandales.

***

Le budget des affaires étrangères s'est enflé de quatre à cinq millions distribués à ces ambassadeurs, à ces ministres plénipotentiaires, à ces consuls généraux qui, au dire de nos journaux officieux eux-mêmes, font si triste figure à l'étranger. Par eux, par leur inexpérience, la France est plus isolée et plus impuissante qu'elle ne l'était au lendemain de 1871.

***

L'accroissement effrayant du nombre des crimes et des délits contre les personnes et contre les propriétés explique l'augmentation de cinq millions que nous constatons dans les crédits du ministère de la justice ; mais si les crimes se multiplient et si beaucoup restent impunis, n'est-ce pas la preuve que la sécurité publique est moins bien assurée, et cette démoralisation, qui gagne toutes les parties du pays, n'est-elle pas la conséquence naturelle des doctrines enseignées et des lamentables exemples donnés par les hommes au pouvoir ?

La liste serait longue, vous le savez, des anciens ministres, des sénateurs, des députés, des magistrats républicains compromis depuis huit ans dans les affaires les plus honteuses et les plus misérables. Où donc en est un pays, quand le premier président de la Cour de Cassation est obligé de descendre de son siège pour se défendre contre des créanciers, sans être bien sûr d'éviter la police correctionnelle ?

***

Le rachat des chemins de fer ou des tronçons de chemins de fer aux prix d'établissement, l'entreprise d'œuvres inutiles ou mal conçues et mal dirigées ont porté à cent millions de plus qu'en 1876 le budget des travaux publics. Ceci est le legs du ministère de M. de Freycinet. « Les déficits s'accroissent et les mécomptes s'accumulent », dit le *Siècle*, dont vous connaissez les opinions. Et ce journal ajoute : « Il faudra en finir avec cette lamentable et ruineuse expérience. »

M. Lesguillier, député républicain, ancien sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, ex-directeur des chemins de fer de l'Etat, nous a révélé la pensée qui avait surtout dicté ce qu'on a appelé le « plan Freycinet » : « En dressant ses projets de classement, nous dit-il, M. de Freycinet avait eu l'habileté de se créer une majorité dévouée de députés, à qui il avait apporté tous les chemins qu'ils demandaient pour leurs arrondissements respectifs. »

Ici encore, ce n'est point dans l'intérêt du pays qu'on a tant gaspillé, c'est pour servir un intérêt électoral et un intérêt ministériel.

***

L'agriculture est ruinée, le commerce va mal, mais les ministres qui sont chargés de les protéger dépensent dans leurs services vingt-sept millions de plus qu'en 1876. Qui nous dira où passent ces millions et à quoi ils servent ?

Vous savez mieux que personne, mon cher collègue, ce que coûtent aux communes de France et aux particuliers les lois nouvelles sur l'enseignement. La construction de ces groupes scolaires d'un luxe excessif et les mesures décrétées par le pouvoir central sont et demeureront longtemps encore une cause de lourd déficit pour nos budgets municipaux. Le département doit aussi fournir de grandes subventions. La caisse des écoles a dépensé sept cents millions en deux ou trois ans. Et le budget du ministère de l'instruction publique a monté, en huit ans, de 53 millions à 153 millions.

Et tout cela pourquoi faire ?

Ces prodigalités gigantesques ont-elles au moins servi à répandre d'une façon sensible l'instruction primaire ? Y a-t-il aujourd'hui dans les écoles publiques plus d'élèves qu'il y a huit ans ? Les statistiques nous démontrent que c'est tout le contraire qui se produit. Partout où elles le peuvent, les familles donnent la préférence aux écoles libres parce qu'elles y trouvent plus de garanties pour la conscience de leurs enfants et pour leur instruction morale et religieuse.

On dilapide nos finances, on enlève aux pauvres l'argent que les catholiques doivent maintenant consacrer à l'entretien de leurs écoles, et l'on n'a pas fait faire un pas à l'instruction populaire !

Ainsi sont justifiées les paroles mélancoliques que prononçait à la tribune, M. Ribot, rapporteur du budget en 1882 : « Je ne sais pas si la loi sur la » gratuité a été préparée avec tout le soin et » toute la prévoyance nécessaires. »

***

Le budget de la marine dépasse de 74 millions ses crédits de 1875 et un ministre nous déclare que nous avons moins d'escadres qu'en 1867.

Le ministère de la guerre présente un accroissement de dépenses de 180 millions : il coûte 700 millions, et, l'autre jour, un organe républicain, le « *Journal des Débats*, » publiait un article de M. le général de Villenoisy, dans lequel je trouvais cette révélation effrayante : « Avec les congés » délivrés cette année, l'effectif entretenu ne serait » pas supérieur à celui d'il y a quinze ans. »

***

Dans ces sept cents millions ne figurent pas les crédits pour les expéditions lointaines.

Je touche ici, je le sais, un point douloureux pour votre cœur de patriote. Qu'elles qu'aient été jusqu'ici vos préférences politiques, vous déplorez, comme moi, j'en suis sûr, l'imprudence du ministre et l'aveuglement des Chambres qui nous ont jetés, par surprise et à notre insu, dans les aventures de Tunisie, de Madagascar et du Tonkin. Aujourd'hui, la même politique nous engage dans une grande guerre contre la Chine. Cette guerre nous demandera de lourds sacrifices d'hommes et d'argent ; elle rendra plus difficile et plus délicate notre situation en Europe ; elle ajoutera un élément de plus à la crise économique que nous subissons.

L'attitude si déplorable du gouvernement, son insuffisance, ses hésitations dans les questions économiques, l'abandon dans lequel il a laissé les producteurs français, attristent et confondent ses partisans les plus dévoués, et, il y a deux ans, les agriculteurs du Nord pouvaient dire avec raison au ministre : « Il n'est plus question ici de libre-échange ; aujourd'hui, c'est le travail étranger qui est protégé contre le travail national. »

***

Et comme si ce n'était pas assez de tant d'impéritie et de tant d'incapacité, on nous a imposé ce milliard de dépenses qui s'ajoute aux charges du pays et aggrave singulièrement la situation.

« Nous ne disconvenons pas, dit l'*Economiste français*, que la crise agricole, la crise commerciale, la crise financière, aient certaines causes spéciales ; mais ce milliard de plus de dépenses des pouvoirs publics n'est pas sans ajouter singulièrement à nos embarras ; c'est ce qui les rend tout à fait graves, ce qui en augmente l'intensité et la durée. »

La mauvaise politique du gouvernement et des Chambres, devait fatalement amener de mauvaises finances et la gêne générale dont nous souffrons....

« Le vrai coupable, écrit l'éminent publiciste républicain dont j'ai déjà invoqué la haute autorité, M. Leroy-Beaulieu, le vrai coupable, c'est tout le système, c'est la conception que l'on se fait du rôle de l'Etat, c'est la confiscation des deniers publics au profit de toutes les fantaisies, de toutes les passions, de toutes les cupidités des agents électoraux ; c'est le désir d'éblouir la nation, en faisant grand ; c'est la transformation du budget public en une sorte de banquet auquel le nombre des convives devient de plus en plus grand et dont on veut distribuer au moins les miettes à tous les affamés réputés bien pensants. Le mal est dans l'esprit même qui dirige notre politique depuis 1877. »

***

Et maintenant, Monsieur et cher collègue, votre conscience et votre patriotisme vous ont déjà dit quel enseignement nous devons retirer de tout ce qui précède.

Si nos délégués nomment, le 25 janvier, le candidat de la préfecture (quel qu'il soit et si habilement qu'on le choisisse pour mieux les leurrer), le gouvernement aura le droit de dire que nous approuvons sa politique, ses entreprises étrangères, ses expéditions lointaines, ses gaspillages financiers. Ce sera pour lui un véritable encouragement.

Cet encouragement, il est de notre devoir et de notre intérêt de le lui refuser.

Nous devons arrêter les pouvoirs publics dans la voie fatale où ils sont engagés.

« Le mal est dans l'esprit même qui dirige notre politique depuis 1877. »

C'est cet esprit qu'il faut changer par les élections sénatoriales et par les élections législatives.

Vous penserez avec moi, Monsieur et cher collègue, qu'il convient de nommer dimanche des délégués sénatoriaux résolus à voter le 25 janvier pour un candidat indépendant et anti-ministériel, pour un candidat qui, ne devant rien au patronage du gouvernement, pourra opposer notre programme de *paix et d'économies* au programme de *guerre et d'impôts* de M. Jules Ferry.

UN CONSEILLER MUNICIPAL DU NORD.

LA LIGUE DE LA CONTRE-RÉVOLUTION

Plusieurs journaux ont reproduit les documents émanés de M. Jude de Kernaeret sous le titre « Ligue de la contre-Révolution. » Nous les avons publiés, nous aussi. Après les avoir publiés, le *Monde* et le *Français* déclarent n'y pouvoir adhérer pour cause d'inopportunité. Les documents ne leur semblent pas suffisamment propres à retenir l'attention, n'offrant d'autre garantie d'origine que la signature de M. de Kernaeret, auteur connu de la Déclaration du Patys, près Marans (Maine-et-Loire), et celle de M. Hyrvoix, secrétaire de la Ligue (?)

Les journaux républicains, au contraire, s'arrêtent à cette publication, et en discute les termes, la valeur et la portée. Nous citerons seulement la *République française*, dont les considérations ironiques et agressives résument aussi les objections que suscitent les autres organes de la presse républicaine.

« Nous avons dit un mot de M. l'abbé Jude de Kernaëret et de sa ligue de la contre Révolution. Cette bulle de savon n'ira pas loin. Malgré l'appui que lui prêtent sciemment ou non certains dissidents du parti républicain démocrate, la réaction cléricale entamera peu les couches profondes du suffrage universel.

» Comment, du reste, le manifeste de la Ligue amènerait il une grande clientèle autour de l'ecclésiastique exubérant qui l'a élaboré ? Non, vraiment, ce n'est pas ainsi qu'on attrappe les mouches avec du vinaigre.

» Proposer, un siècle après 89, la reconnaissance par l'Etat des doctrines du *Syllabus*, c'est-à-dire le recul non pas même en arrière de la Révolution, mais en arrière de la Renaissance et même de la civilisation latine ou grecque ; réclamer la liberté des associations religieuses, c'est-à-dire leur livrer en pâture et l'Etat et même le patrimoine des citoyens, au moyen de la liberté de tester qui serait la conséquence forcée de la restauration du droit monarchique ; demander le régime corporatif, c'est-à-dire le retour à une sorte de servitude édifiée sur des privilèges injustifiables ; enfin, exiger la restauration de la monarchie chrétienne d'avant le 10 août, de la monarchie absolue, qui n'aurait plus même l'excuse historique d'être un frein à la noblesse, puisque celle-ci a disparu en tant que classe ; voilà les traits principaux de l'œuvre régénératrice imaginée par l'abbé de l'*Univers*. Nous oublions deux détails qui ont leur prix : la répression par la loi civile de l'outrage à la morale et à la foi catholique, et les franchises communales et provinciales conquises au détriment de l'unité nationale ; c'est-à-dire la loi du sacrilège, que la Restauration trouva excessive, et une sorte de fédéralisme catholique. M. de Kernaëret nous comble.

» En nous comblant il fait tomber quelques pavés sur la tête de M. le comte de Paris. En effet, c'est au nom du roi, c'est au profit du roi qu'on présente à la France dévouée et pénitente cette carte à payer pour prix de son relèvement. La carte est un peu chargée, et les plus déterminés orléanistes feront la grimace. Depuis qu'un heureux accident (heureux pour eux, s'entend) les a rendus par miracle légitimes et les a substitués à ce prince, dont jadis ils aimaient à suspecter la naissance légitime, les orléanistes veulent bien se présenter comme les héritiers de l'ancien régime, mais, par prudence, dans l'héritage ils prétendent faire un tri. Or, il se trouve par-ci, par-là, de braves gens qui n'ont pas les mêmes motifs de se montrer délicats et qui s'attachent, dans cet héritage si lourd, précisément à ce que le châtelain d'Eu désirerait jeter par-dessus bord. Voilà ce qui met si fort en colère les habiles contre les outranciers. On n'a pas encore accusé, au *Français*, les fondateurs de la « Ligue de la contre-Révolution » d'être subventionnés par les fonds secrets ; mais cela pourra bien venir. »

De son côté, l'*Univers* poursuit et développe sa campagne.

Mais voici ce que dit le *Monde* :

Nous avons reproduit la nouvelle donnée par l'*Univers* de la fondation d'une « Ligue de la contre-Révolution, » ayant son comité d'action à Paris, 10, rue des Saints-Pères.

Ce document, comme la déclaration qui l'a précédé, peut avoir été écrit dans d'excellentes intentions, mais nous paraît absolument dépourvu d'autorité. On ne voit figurer au bas de cette pièce la signature d'aucun des hommes que les catholiques connaissent et sont habitués à suivre.

Nous pensons que l'union des catholiques est plus que jamais nécessaire à l'approche des élections. Elle se fera, et notre concours est acquis d'avance à ceux qui ont mission de la réaliser. Mais ce ne sera pas au moyen de formules générales, émises avec plus de raideur que de précision.

L'ÉCHEC DE M. DE BISMARCK

Dans la séance qui a eu lieu mardi au Reichstag, une vive discussion s'est élevée au sujet de l'article du budget relatif au traitement d'un deuxième directeur au ministère des affaires étrangères.

Le prince de Bismarck a rappelé qu'il avait été obligé en 1877 de donner sa démission, parce qu'il était épuisé par l'excès de travail, et que c'était grâce à la loi créant un suppléant du chancelier qu'il avait pu rester à son poste.

Il a ajouté que, si on lui refusait les fonds nécessaires pour payer le traitement de son suppléant, il serait forcé de décliner désormais la responsabilité de la direction de la politique extérieure de l'Allemagne.

Si je vous assure aujourd'hui, sur la foi du serment professionnel, que le poste en question est nécessaire et que vous me répondiez : Non, vous déclarerez par là, a dit ensuite le prince de Bismarck, que je suis ignorant et incapable. J'ai sacrifié mes forces et ma santé en servant l'empereur et mon pays. Ne me refusez pas ce qui est absolument nécessaire au service.

Et maintenant, a ajouté le prince de Bismarck, si vous me refusez les fonds dont j'ai absolument besoin pour continuer de diriger la politique de l'Allemagne de la même façon, je vous assure officiellement que je ne puis plus faire le travail avec le personnel dont je dispose jusqu'à présent.

En rejetant l'article en discussion, on n'a pas d'autre but que de me rendre la vie désagréable.

Finalement le Reichstag a repoussé, à l'appel nominal, par 141 voix contre 119, la demande d'un crédit de vingt mille marks, pour la création d'un nouveau poste de directeur au ministère des affaires étrangères.

On assure qu'à la suite du rejet de cette demande de crédit, M. de Bismarck a donné sa démission de chancelier.

Tout laisse croire que devant ce résultat et la politique d'opposition du Reichstag, l'empereur va dissoudre cette assemblée.

NOUVELLES DU JOUR

La démission du général Campenon

Paris, 17 décembre. — La *Nouvelle Presse* affirme ce soir que le général Campenon est résolu à donner sa démission. Il serait suivi dans sa retraite, dit le même journal, par l'amiral Peyron.

La loi baclée

Paris, 17 décembre. — On est toujours très indécis sur le point de savoir si les douzièmes provisoires pourront ou non être évités. On penche généralement pour la seconde éventualité. La discussion du budget des députés sera close demain à la Chambre. Si le Sénat, comme il est probable, manifeste l'intention de ne discuter le budget des dépenses qu'après les vacances du jour de l'an, le budget des recettes et le projet des douzièmes provisoires, votés par la Chambre vendredi et samedi, seraient examinés lundi et mardi au Sénat. On se séparerait alors mercredi. C'est là l'opinion de M. Le Royer. Néanmoins, les voteurs de la Chambre espèrent que tout le budget pourra être baclé avant la Noël.

Le scrutin de liste

Paris, 17 décembre. — La commission du scrutin de liste s'est réunie aujourd'hui et a rejeté tous les amendements, après avoir entendu leurs auteurs. Finalement, la commission a adopté tous les articles de la proposition Constans, sauf la disposition additionnelle portant que le nombre des députés, pour la prochaine législature, restera le même que celui de la législature actuelle. La commission tiendra demain une nouvelle séance pour s'entendre à ce sujet. M. Constans a été nommé rapporteur, avec mandat de déposer son rapport avant la fin de la présente année.

Les boulangers chez M. Rouvier

Paris, 17 décembre. — M. Rouvier, ministre du commerce, a reçu ce matin une délégation des boulangers de Paris, qui lui a été présentée par M. Gatineau, député. Les délégués sont venus protester contre l'application des droits sur les blés et autres céréales de l'étranger.

Les délégués ont, en outre, demandé qu'en ce qui les concerne, ce fût le ministère du commerce et non le ministère de l'agriculture qui fût chargé désormais de s'occuper des questions de subsistance. M. Rouvier a écouté les délégués et leur a dit que le gouvernement, qui avait à veiller aux divers intérêts en présence dans le pays, se préoccuperait de leur cas dans la mesure qui s'avérerait reconnue possible.

Les anarchistes de la salle Lévis

Paris, 17 décembre. — Le ministère public a relevé appel *à minimâ* contre trois des principaux individus inculpés dans l'échauffourée de la place Lévis, les sieurs Pierron, typographe, Siégel et Gauthier, condamnés par le tribunal correctionnel à deux mois, quatre mois et quinze jours de prison.

La cour a confirmé le jugement en ce qui concerne Pierron. Elle a élevé la peine à huit mois pour Siegel et à trois mois pour Gauthier. En sortant de l'audience, Pierron s'est écrié : « Vive la Révolution sociale ! vive l'humanité ! et Siegel ! mort aux bourgeois ! vive l'anarchie ! »

L'affaire Arène

Paris, 17 décembre. — L'affaire de M. Emmanuel Arène, député de Corte, et Bonfanti, ancien sous-préfet, poursuivis pour violences et voies de fait envers M. Lefère, du *Radical*, et port d'arme prohibée, a été appelée aujourd'hui devant la huitième chambre correctionnelle, au début de l'audience. Elle a été remise à quinzaine, Me Cléry, qui devait défendre les prévenus, n'ayant pu se rendre au Palais par suite de la mort de M. Goupil, son beau-frère.

De Saint-Louis à Ténériffe

Paris, 17 décembre. — Le câble reliant Saint-Louis à Ténériffe étant inauguré et livré au public, le général Faidherbe vient de recevoir le télégramme suivant.

Saint-Louis, 16 décembre, 10 h. 15 matin. — Câble inauguré. Habitants Sénégal transmettent expression sympathie ; vous offrent tribut reconnaissance et admiration.

Président conseil général.

Troubles en Algérie

Marseille, 17 décembre. — Des informations d'Alger nous apprennent que les Touaregs-Hoggars viennent de massacrer deux chefs du Chaambas, Guebalo d'Ouargla, qui s'étaient rendus chez eux pour traiter de la paix. Les Hoggars se préparent à venger leurs morts, il y a de grands rassemblements dans la plaine. On croit que les hostilités ne tarderont pas à se manifester.]

L'Allemagne colonisatrice

Londres, 17 décembre. — Le *Pall Mall Gazette* a des raisons pour croire qu'un arrangement est projeté entre les gouvernements allemands et portugais pour la cession de la baie de Delagoa à l'Allemagne. La feuille anglaise voit dans cette cession un indice que M. de Bismarck a des projets sur le Zululand et le Transwaal.

OLIVIER PAIN CHEZ LE MAHDI

Le *Bosphore égyptien* publie une lettre de M. Olivier Pain, datée du 26 octobre, dans laquelle celui-ci rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec le Mahdi.

M. Olivier Pain raconte qu'après un voyage de trente jours, sous l'escorte de deux Bédouins, il arriva à quelques lieues d'El-Obéid, où il fut arrêté par des cavaliers soudaniens, qui le menèrent devant leur chef. Celui-ci, après avoir examiné les lettres de recommandation du voyageur, le garda dans une hutte pendant deux jours et le conduisit ensuite auprès du Mahdi.

Le Mahdi le reçut avec affabilité en lui tendant la main. M. Pain, ayant remarqué que la main lui était offerte d'une manière tout autre que cela se fait habituellement entre musulmans, dit au Mahdi :

— Je ne suis pas un chrétien. Je portais précédemment le nom d'Olivier Pain. Aujourd'hui, je me nomme ***, car je suis devenu musulman.

— Il se peut que vous ne soyez devenu musulman que pour pénétrer auprès de moi, répliqua le Mahdi. Dans ce cas, reprenez votre religion ; je ne veux pas forcer qui que ce soit à devenir musulman.

— Non, dit M. Pain, je suis bon musulman et je fais mes prières trois fois par jour.

Le Mahdi demanda ensuite si le visiteur était Français ou Anglais.

Répondant à d'autres questions du Mahdi, M. Pain lui dit :

— Je suis venu ici parce que, chez nous, en Europe, on raconte que vous êtes le défenseur des libertés du peuple et que vous combattez pour l'indépendance de votre pays et pour la religion du Prophète. Tout au contraire, les Anglais disent que vous n'êtes qu'un barbare sauvage et avide de sang, tuant quiconque refuse de vous servir, chrétiens aussi bien que musulmans. Mes frères, en France, m'ont envoyé ici pour apprendre la vérité et pour la leur dire.

— Bien, répliqua le Mahdi, restez auprès de moi, vous verrez tout de vos propres yeux. Mais si vos frères Français sont partisans de la liberté, pourquoi la France a-t-elle combattu Arabi ?

— Les Français, répondit M. Pain, étaient d'abord favorables à Arabi ; ils ne lui devinrent hostiles qu'après avoir appris qu'il est un homme que l'on peut acheter avec de l'argent et qui menace la sécurité des Français en Egypte. C'est alors qu'ils l'ont abandonné à son sort.

— Mais pourquoi les bâtiments français sont-ils venus à Alexandrie et l'ont-ils quittée ensuite sans tirer un coup de canon ?

— Si Arabi n'avait pas gagné les faveurs du peuple égyptien, les Français l'auraient combattu, réplique M. Pain ; mais ils ne voulaient pas tirer sur les Egyptiens, et ils ne sont restés à Alexandrie qu'afin de se rendre compte de la situation.

Le Mahdi donna une nouvelle poignée de main à M. Olivier Pain et lui fit donner un appartement dans une maison voisine de sa résidence.

Trois jours plus tard, le Mahdi et M. Olivier Pain partirent pour les environs de Khartoum, où ils se trouvent actuellement.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Une dépêche du général Brière

Le ministre de la marine a reçu le télégramme suivant :

« Hanoï, 17 décembre, 4 h. soir.

» Une troupe chinoise, évaluée à 2 ou 3,000 hommes, est descendue des montagnes pour attaquer un village situé à huit kilomètres au nord-est de Chu.

» Une partie de la garnison de cette place, composée de légion étrangère et de tirailleurs tonkinois, s'est portée dans cette direction et a dispersé l'ennemi en lui infligeant des pertes très considérables.

» Nous avons eu trente-quatre hommes tués ou blessés.

» Général BRIÈRE DE L'ISLE. »

Les troubles de Corée et la Russie

St-Pétersbourg, 17 décembre. — La *Novoetremya*, parlant des troubles qui viennent d'éclater en Corée, dit que la Russie, comme puissance limitrophe, est directement intéressée à tous les changements qui pourraient subvenir dans cette contrée. Il est surtout important que la Chine ne soit pas admise à prétendre au droit de souveraineté sur la Corée et toute tentative faite dans ce but doit rencontrer la Russie prête à élever la voix et au besoin à faire appuyer ses paroles de toute sa flotte du Pacifique.

Massacre au Tonkin

Le Puy-en-Velay, 17 décembre. — Un missionnaire, notre compatriote, M. l'abbé Boyssac, vient d'être massacré au Tonkin méridional. Parti du département de la Haute-Loire pour le séminaire des missions étrangères en 1866, ordonné prêtre en 1869, il résidait depuis cette époque au Tonkin. Il avait été attaqué à diverses reprises par des Pavillons-noirs ; mais, aidé de quelques chrétiens, il leur avait résisté victorieusement, jusqu'au jour où il a succombé sous le nombre des assaillants.

La persécution contre les chrétiens se généralise en Chine ; elle envahit le Kong-Tchen et la Mandchourie.

Nouveaux renforts

Constantine, 17 décembre. — Les quatre compagnies mixtes de Tunisie ont reçu l'ordre de revenir ici verser leur contingent tunisien aux 5e et 6e compagnies mixtes ; elles recevront à leur place des Kabyles, qui s'engagent en masse pour le Tonkin. En dix jours, les quatres premières compagnies mixtes seront transformées en 1er bataillon de tirailleurs. Ce bataillon pourra partir pour le Tonkin le 25 décembre, à l'effectif de 1,000 hommes éprouvés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mercredi soir 17 décembre

Présidence de M. BRISSON.

Présidence de M. SPULLER, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte les projets prorogeant les surtaxes perçues sur les vins à l'octroi de Saint-Amand, et sur les vins et les alcools, aux octrois d'Halluin et de Bourbourg-ville.

La Chambre reprend la discussion générale du budget des colonies.

M. Le Provost Delaunay s'étonne que deux millions soient affectés à l'entretien d'un chemin dans le Haut-Sénégal et dont l'étendue se borne à 17 kilomètres, et qui n'a ni matériel ni transit.

M. le rapporteur convient que cette œuvre a été mal engagée ; il ajoute qu'elle ne doit pas, pour cela, être abandonnée.

Cette partie se rattache, en effet, au commerce de la partie la plus riche et la plus peuplée de l'Afrique centrale.

M. Le Provost Delaunay insiste.

M. Périn proteste contre toute reprise des travaux.

Après une réplique de M. Faure, M. Raoul Duval critique les opérations de la flotte française devant Madagascar. Il demande des explications.

M. l'amiral Peyron répond que la discussion viendra utilement à l'occasion du vote des crédits.

L'expédition, d'ailleurs, a été entreprise avec l'assentiment unanime de la Chambre.

Tamatave, Diegosuarez, Vohémar, Passandova, Majunga sont occupés.

On s'en tient là actuellement. Si des crédits nouveaux sont votés, on verra ce qu'il sera possible de faire.

M. de Mahy remercie M. le ministre de la marine de ses déclarations et se réserve de s'expliquer sur Madagascar lors de la demande de crédits.

M. Germain Casse dit que si les colonies ont les mêmes droits, il faut qu'elles aient les mêmes devoirs que la métropole. Elles doivent être détachées de la marine ; mais on ne peut en former un ministère spécial.

M. Rouvier déclare que le gouvernement en a délibéré et que le rattachement des colonies au ministère du commerce est résolu en principe.

La clôture est prononcée.

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés.

M. Raoul Duval rappelle les observations qu'il a présentées sur le luxe de l'organisation judiciaire aux colonies et propose une réduction sur le chapitre 3.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Le chapitre 3 est adopté.

M. Félix Faure combat la réduction de 90,000 francs proposée par la commission sur le chapitre 4 (personnel des cultes aux colonies). La commission propose de mettre les frais de déplacement à la charge des colonies. Le gouvernement ne peut savoir quels seront les sacrifices que les colonies pourront s'imposer. Il demande le maintien de 25,000 francs pour ce service.

M. de Lanessan maintient les réductions opérées par la commission, notamment celle qui concerne l'évêché de la Guadeloupe, dont il demande la suppression.

Mgr Freppel appuie le rétablissement du crédit primitif. On ne peut refuser un crédit spécial à l'évêché de la Guadeloupe, qui n'est pas vacant, comme semble croire M. de Lanessan, car le titulaire a été nommé il y a quelques jours par M. Grévy.

Le scrutin est ouvert sur le chiffre de la commission.

Le chiffre de la commission est adopté par 296 voix contre 199 votants, sur 495 votants.

Le chapitre 5 est adopté sans discussion.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des finances.

M. Dailhères s'attache à prouver que le projet est en déficit de 125 millions, que les causes de ce déficit sont multiples, mais que les principales sont le gaspillage financier, l'accroissement du nombre des fonctionnaires pour donner des places à des amis. L'examen du budget prouve qu'il serait possible de faire immédiatement 300 millions d'économies sur les divers ministères.

Il critique ensuite le budget extraordinaire, relève les irrégularités de la comptabilité publique. Il demande au gouvernement de présenter sincèrement la situation telle quelle et personne alors ne lui refusera son concours. (Applaudissements à droite).

M. Tirard se défend de vouloir faire des illusions à la Chambre et au pays, mais il maintient que le budget de 1885 est établi dans de meilleures conditions que les précédents car il est basé sur des données certaines, aucune déception n'est à redouter ; quant aux recettes, cent millions sont maintenus au budget pour l'amortissement et grâce à ces cent millions, on aura, en 1890, réglé